

Séance du
Conseil du
6 juillet 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâisseurs du Centre de la Volière, le lundi 6 juillet 2026 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Éric Gervais-Després, maire, les conseillers, MM François Leclerc et Michel Rousseau et les conseillère, Mesdames Édith Rousseau et Isabelle Raullet. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : Ariane Tessier-Moreau, conseillère

Siège vacant : Siège #3

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Éric Gervais-Després procède à l'ouverture de la séance à 19h.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Éric Gervais-Després
 M^{me} Édith Rousseau, siège #2
 M^{me} Isabelle Raullet, siège #4
 M. François Leclerc, siège #5
 M. Michel Rousseau, siège #6

Est absente : M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1

Siège vacant : Siège #3

2026-07-01
Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Considérant que l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du maire;
5. Adoption des procès-verbaux des séance du conseil du mois de juin 2026 ;
6. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion ;
7. Rapport des comités ;
8. Travaux de nettoyage et de reprofilage des fossés au terrain de camping municipal;
9. Ratification du contrat de tonte de gazon des bords de chemins;
10. Ratification de l'embauche de la préposée à l'entretien des blocs sanitaires;
11. Embauche d'une guide touristique – Saison 2026;
12. Impression - Affiche de numéro de terrain de camping ;
13. Règlement relatif à la fermeture du chemin de la Batture et d'une portion du chemin du Roi en période hivernale ;
14. Résolution d'intention visant la régularisation des pourvoiries existantes sur le territoire de la Municipalité ;
15. Adoption de la Politique de gestion des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;
16. Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie ;
17. Correspondances;
 - 17.1. Demande de commandite – Tournoi de pêche;
18. Suivi de dossier ;
 - 18.1. Bureau de poste;
19.
 - 19.1. Sécurité routière;

- 19.2. Dépôt Nouveaux-Horizons
20. Période de questions générales écrites et verbales ;
21. Levée de la séance ordinaire.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Raullet appuyé par le conseiller Michel Rousseau que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

Mot du Maire

4. Mot du Maire

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous. Il mentionne que la saison touristique est maintenant bien amorcée et que l'effervescence estivale se fait sentir partout sur l'île.

Il informe également les citoyens qu'une pause sera prise dans la publication du bulletin d'information pour le mois de juillet.

Par ailleurs, il fait le point sur le projet d'installation de caméras et confirme que celles-ci devraient être mises en place au cours des prochaines semaines afin de permettre la visualisation des files d'attente aux deux traverses.

Enfin, M. le Maire invite la directrice générale à faire la lecture de la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) nous informant que les états financiers de l'exercice 2024 n'ont toujours pas été déposés.

2026-07-02
Adoption du
procès-verbal du
mois de mai
2026

5. Adoption des procès-verbaux de la séance du conseil du mois de juin 2026

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par la conseillère Isabelle Raullet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les procès-verbaux du mois de juin 2026 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2026-07-03
Présentation et
ratification des
comptes

6. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 6 juillet 2026 totalisant 76 028,66\$;

7. Rapport des comités

Éric : M. Éric informe les personnes présentes que la Corporation de développement culturel de l’Isle-aux-Grues a pris en charge le musée, lequel a été relocalisé dans l’église. Une employée sera présente tout l’été, de 11 h à 16 h, à l’exception des lundis.

Édith : Mme Édith invite la population à participer en grand nombre au marché nocturne qui se tiendra le 10 juillet 2026. Elle souligne également la tenue de l’événement *L’Isle en fête* le 18 juillet ainsi que des dégustations de fromage prévues le 17 juillet. Elle mentionne aussi que la Municipalité a embauché une nouvelle ressource en tourisme, sujet qui sera abordé plus tard au cours de la séance.

François : M. François revient sur la formation du Service incendie qui s’est tenue le 10 juin dernier en présence de Ghyslain, Krista et du directeur du Service de sécurité incendie de Montmagny, M. Pierre Boucher. Il précise que d’autres exercices pratiques auront lieu au cours de l’été afin de maintenir les acquis.

Michel : M. Michel tient à informer la population que la Municipalité a procédé au nivelage du chemin de la Batture. Il invite les usagers à faire preuve de prudence, particulièrement les cyclistes, le temps que la chaussée se stabilise.

2026-07-04
Reprofilage
fossés camping

8. Travaux de nettoyage et de reprofilage des fossés au terrain de camping municipal

ATTENDU QUE la Municipalité désire améliorer le drainage des eaux de surface au terrain de camping municipal afin d'assurer la pérennité des infrastructures et la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE les fossés situés le long du chemin du camping sans service, entre le camping sans service et le bureau municipal, ainsi qu'entre le camping et le champ nécessitent des travaux de nettoyage et de reprofilage;

ATTENDU QUE ces travaux permettront d'améliorer l'écoulement des eaux et de prévenir les problèmes d'accumulation d'eau et de détérioration des chemins et des terrains;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de nettoyage et de reprofilage des fossés aux endroits suivants :

- Le long du chemin du camping sans service;
- Entre le camping sans service et le bureau municipal;
- Entre le camping et le champ.

QUE le conseil accepte les taux horaires suivants pour l'exécution des travaux :

- Excavatrice de 5,5 tonnes : 120,00 \$/heure (incluant le temps de déplacement);
- Excavatrice munie d'un marteau hydraulique : 165,00 \$/heure;
- Camion 10 roues : 130,00 \$/heure;
- Ouvrier : 79,00 \$/heure.

QUE les travaux soient réalisés selon les besoins constatés sur le terrain, sous la supervision de la direction générale.

QUE les dépenses afférentes à ces travaux soient financées dans le cadre du programme de la TECQ, à même les sommes prévues au projet de réaménagement du camping municipal.

2026-07-05
Tonte chemin

9. Ratification du contrat de tonte de gazon des bords de chemins

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues doit procéder à la tonte du gazon le long des chemins municipaux afin d'assurer la sécurité des usagers et de maintenir un environnement propre et sécuritaire;

ATTENDU QUE ces travaux ont été réalisés par un entrepreneur à la demande de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal ratifie l'octroi du contrat de tonte de gazon des bords de chemins pour la somme de 2531,25 taxes en sus.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu au compte entretien des chemins de l'Isle au budget 2026.

2026-07-06

Embauche
préposé bloc
sanitaire

**10. Ratification de l'embauche de la préposée à l'entretien des blocs
sanitaires**

- CONSIDÉRANT QUE** le préposé à l'entretien des blocs sanitaires a remis sa démission le 10 juin 2026 et quittait le 15 juin 2026;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité devait assurer la continuité des services d'entretien des blocs sanitaires pendant la saison touristique;
- CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale devait s'absenter pendant trois jours au cours de la semaine du 15 juin 2026 afin de participer à un congrès et qu'elle ne pouvait assurer elle-même l'entretien des blocs ;
- CONSIDÉRANT QUE** la situation exigeait qu'une personne soit embauchée rapidement afin d'éviter toute interruption de service;
- CONSIDÉRANT QUE** M^{me} Denise Langlois s'est proposée pour occuper ce poste;
- CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a eu un entretien téléphonique M^{me} Denise Langlois en entrevue le 17 juin 2026 et a recommandé son embauche;
- CONSIDÉRANT QUE** compte tenu de l'urgence de la situation, les membres du conseil ont autorisé l'embauche de M^{me} Denise Langlois par échange de messages texte;
- CONSIDÉRANT QUE** M^{me} Denise Langlois est entrée en fonction le 22 juin 2026;
- CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu d'une rémunération forfaitaire de 5 000 \$ pour la saison 2026, versée aux deux semaines par l'entremise du système de paie de la Municipalité, conformément aux retenues à la source et aux obligations prévues par la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR François Leclerc

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de M^{me} Denise Langlois à titre de préposée à l'entretien des blocs sanitaires, rétroactivement au 22 juin 2026.

QUE le conseil entérine la décision prise par les membres du conseil, par échange de messages texte, afin d'assurer la continuité des services municipaux.

QUE M^{me} Denise Langlois soit rémunérée selon un montant forfaitaire de **5 000 \$** pour la saison 2026, payable aux deux semaines par l'entremise de la paie régulière de la Municipalité, conformément au contrat de travail intervenu entre les parties.

2026-07-07
Embauche guide
touristique

11. Embauche d'une guide touristique – Saison 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Grues a procédé à un processus de recrutement afin de pourvoir le poste de guide touristique pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées et que la candidate retenue répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'embaucher Mme Amélie Harvey à titre de guide touristique pour la saison estivale 2026, selon les conditions de travail établies par la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à cette embauche, incluant la signature des documents requis et la détermination de l'horaire de travail conformément aux besoins du service.

2026-07-08
Affiche camping

12. Impression - Affiche de numéro de terrain de camping

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire améliorer l'identification des terrains de camping par l'installation d'affiches comportant les numéros de terrain et des codes QR;

CONSIDÉRANT QUE un projet visant la mise en place d'un système d'identification en collaboration avec l'équipe d'innovation de la MRC n'a pu être réalisé tel que prévu;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mettre en place une solution alternative afin d'assurer

l'identification adéquate des terrains de camping;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition pour l'impression des affiches sur support Alupanel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise l'impression des affiches de numéros de terrains de camping et des codes QR sur support Alupanel;

QUE la Municipalité accepte l'option Alupanel prévue à la soumission reçue pour la production de trente (30) affiches pour 720\$;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet;

13. Avis de motion – Règlement relatif à la fermeture du chemin de la Batture et d'une portion du chemin du Roi en période hivernale

AVIS DE MOTION

Ce point sera reporté au prochain conseil.

2026-07-09
Résolution
d'intention
Pourvoirie

14. Résolution d'intention visant la régularisation des pourvoiries existantes sur le territoire de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE les pourvoiries constituent une activité récréotouristique et économique importante pour la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues;

CONSIDÉRANT QUE certaines pourvoiries sont établies sur le territoire depuis plusieurs générations et contribuent au maintien de l'activité économique, à l'emploi local ainsi qu'à l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises font partie du patrimoine économique et culturel de l'Isle-aux-Grues et participent à son identité;

CONSIDÉRANT QUE les pourvoiries constituent un usage récréotouristique distinct des établissements d'hébergement touristique et qu'elles sont associées à l'exercice d'activités de chasse, de pêche, de piégeage ou de plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer la pérennité des pourvoiries existantes et leur permettre d'exercer leurs activités conformément à la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale actuellement en vigueur ne permet pas de reconnaître adéquatement certaines pourvoiries existantes sur le territoire, malgré leur présence et leurs activités exercées depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public de trouver des solutions permettant de régulariser la situation des pourvoiries existantes tout en respectant les lois et règlements applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal manifeste son intention d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'analyser et de régulariser, lorsque possible et conformément aux dispositions légales, la situation des pourvoiries existantes sur le territoire de la Municipalité;

QUE le conseil reconnaisse l'importance de préserver ces entreprises établies depuis plusieurs générations, lesquelles contribuent de façon significative à l'activité économique, touristique et patrimoniale de l'Isle-aux-Grues;

QUE l'administration municipale soit mandatée pour évaluer les options réglementaires et administratives permettant d'assurer la conformité et la pérennité des pourvoiries existantes;

QUE cette démarche vise exclusivement les pourvoiries actuellement en activité sur le territoire et ne constitue pas une levée du moratoire ni une autorisation pour l'implantation de nouveaux établissements.

2026-07-10
Politique de
gestion des
plaintes

15. Adoption de la Politique de gestion des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité des marchés publics (AMP) prévoit un mécanisme permettant aux personnes intéressées de formuler une plainte dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution de contrat par un organisme municipal;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux doivent se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil applicable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter une politique afin d'assurer un traitement équitable, transparent et uniforme des plaintes reçues dans le cadre des processus contractuels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la *Politique de gestion des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Leclerc

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal adopte la *Politique de gestion des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat*, telle que déposée à la présente séance;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à prendre les mesures nécessaires à son application et à sa diffusion conformément aux exigences légales et réglementaires.

2026-07-11
Rapport
d'activité
régional 2024-
2025

16. Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Leclerc

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

QUE le Conseil municipal ait pris connaissance des données du Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie

Correspondance

2026-07-12
Commandite –
Tournoi de
pêche

17. Correspondance

17.1 Demande de commandite – Tournoi de pêche

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de soutenir cette initiative;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCORDER une commandite de **vingt-cinq dollars (25,00 \$)** à l'organisme demandeur;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au versement de cette somme à même le poste budgétaire approprié.

Suivi de dossier

2026-07-13

Bureau de poste
– Local

18.Suivi de dossier

18.1 Bureau de poste – Location d'un local

CONSIDÉRANT QUE le nouveau maître de poste doit fournir un local afin d'assurer les services postaux sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du local communément appelé « **le local de la Sauvagine** », lequel répond aux besoins exprimés;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de rendre ce local disponible afin de maintenir le service postal à l'Isle-aux-Grues;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE LOUER au maître de poste le local communément appelé « **le local de la Sauvagine** » afin d'y exploiter le bureau de poste;

DE FIXER le loyer à **150,00 \$ par mois**, payable selon les modalités prévues à l'entente de location;

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de location avec le maître de poste, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

Varia

19.Varia

19.1. Sécurité routière

M. François Leclerc intervient de nouveau au sujet de la vitesse sur l'Isle, un problème de plus en plus préoccupant. Il souligne l'importance d'agir afin d'améliorer la situation avant qu'un accident ne survienne. Comme la saison touristique bat actuellement son plein, il est essentiel que les résidents et les visiteurs puissent

circuler en toute sécurité et se sentir en confiance sur le territoire de l’Isle.

2026-07-14
Nouveaux-
Horizons

19.2. Dépôt Nouveaux-Horizons

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues, Municipalité Amie Des Aînés souhaite procéder à la réfection de la cuisine communautaire;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la qualité de vie de ses aînés et de ses citoyens en général ;
- CONSIDÉRANT QUE ces améliorations favorisent des activités de nature sociale ;
- CONSIDÉRANT QUE ces activités peuvent se pratiquer en famille favorisant ainsi le développement des liens intergénérationnels ;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande provient directement des aînés ;
- CONSIDÉRANT QUE le projet concernant la demande de financement au programme Nouveaux Horizons ne dépassera pas 50 000\$;
- CONSIDÉRANT QUE le projet envisagé correspond à deux priorités nationales soient : Priorité 1 « Favoriser le vieillissement en santé » en encourageant la marche et les activités de plein air et la Priorité 3 « Célébrer la diversité et promouvoir l’inclusion » en favorisant les liens intergénérationnels et interculturels ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Raullet

APPUYÉ PAR François Leclerc

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS AU MOMENT DU VOTE

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues autorise le dépôt d’une demande au *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* et s’engage à réaliser le projet tel que présenté au programme.

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues mandate comme représentante, Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande.

Période de
questions

20.Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute avec les questions provenant de la salle.

La période de questions prend fin à 20h06

2026-07-15

Levée de la
séance

21.Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau, appuyé par la conseillère Édith Rousseau, que la séance soit levée à 20 heures 06 .

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Éric Gervais-Després
Maire

